



Communiqué de presse relatif à la signature de la convention Cnamts/prestataires

Paris, le 18 juillet 2015

Le 15 juillet 2015, le SNADOM (Syndicat National des Associations d'Assistance à Domicile) a signé la nouvelle convention régissant les rapports entre l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie et les trois principales organisations professionnelles représentant les acteurs du secteur du maintien et du traitement à domicile. Cette nouvelle convention renove et consolide le partenariat déjà existant depuis 2002.

Dans ce secteur-clé du champ des dispositifs médicaux et des prestations associées, au regard des enjeux économiques et sanitaires, la finalité de cet accord est, d'une part, d'adapter les pratiques professionnelles aux exigences de qualité des prestations, de maîtrise des dépenses et d'efficience afin de répondre à une demande sociétale croissante et, d'autre part, de moderniser les échanges entre l'Assurance Maladie et les prestataires en sécurisant notamment les circuits de facturation.

Pour le SNADOM, cette nouvelle convention accompagne l'évolution de l'offre de soins dans ce secteur au profit des patients et constitue une avancée dans la reconnaissance des prestataires comme acteurs de santé.

Contact : Fanny Faugeron-Kimhi, 06 12 31 15 49